



## Facturation de dépôt du jugement de divorce

Par **hamon claude**, le **03/10/2016** à **10:15**

Bonjour,

J'ai reçu en février 2003, une facture de mon notaire pour établir l'acte de jugement de divorce, s'élevant à 2.115 €. Cette facture, j'ai omis de la payer à l'époque (déprime avec ce divorce, changement de travail) enfin cancer, donc en rangent mes papiers dernièrement, j'ai retrouvé cette facture que je me suis empressé d'aller régler le 12 08 2016 mais là, le comptable du notaire me réclame 4.000 €. Est-ce normal ? je n'ai jamais eu de lettre de relance.

Merci de me répondre.